

**Conseil scientifique du Comité de bassin
BREVE de la réunion du jeudi 27 octobre 2022**

Les exposés présentés lors des auditions publiques sont téléchargeables en cliquant sur le nom de l'intervenant. Les vidéos des exposés seront mises en ligne prochainement sur la [page Internet du CS](#).

Le matin, [Stéphane PESCE](#), écotoxicologue à l'INRAe, a présenté une récente [expertise collective sur les impacts des produits phytopharmaceutiques \(PPP\) sur la biodiversité et les services écosystémiques](#), dont il a été co-pilote. Cette expertise, menée par des chercheurs indépendants organisés en 13 groupes de travail, a été suivie par un comité consultatif d'acteurs ; elle cite plus de 4500 références. Elle conclut à la présence généralisée des PPP, à plus de 90% d'origine agricole, dans tous les compartiments de l'environnement, y compris dans des fonds marins éloignés. Ces PPP font partie des causes majeures, au même titre que le changement climatique, du déclin de la biodiversité, directement (effets létaux et sublétaux) et indirectement (via la perte d'habitats ou encore le dérèglement des chaînes alimentaires). Dans les milieux aquatiques, des impacts forts sont relevés sur les macro-invertébrés, les réseaux trophiques auxquels ils participent et sur leurs relations hôte-microbiote ; 30% des cours d'eau européens sont en mauvais état du fait des insecticides, qui en concentration élevée peuvent réduire de moitié l'abondance spécifique des macro-invertébrés et inhiber complètement la dégradation de litières végétales. Il est démontré que les effets des PPP sur certains services écosystémiques utiles à la production agricole (régulation naturelle des ravageurs, pollinisation) menacent à terme le maintien de cette dernière. Le moyen le plus efficace de réduire les risques est de réduire l'usage des PPP, ce qui fait l'objet d'une autre expertise collective. L'étude a regardé l'impact de l'organisation paysagère : la présence de zones tampons permet de limiter les transferts (en piégeant les PPP et favorisant leur dégradation), le développement de zones refuges contribue à préserver la résilience des agro-écosystèmes. Le « paquet réglementaire pesticides » européen, malgré son haut niveau d'exigence, ne permet pas de protéger la biodiversité à hauteur des objectifs visés notamment du fait de critères d'évaluation inadaptés (par exemple ceux qui caractérisent les « effets inacceptables ») et de dérogations (exemple des néonicotinoïdes, interdits au niveau européen mais autorisés en France pour la culture de la betterave). Cette expertise collective conclut aussi que la connaissance scientifique sur le sujet est très incomplète, notamment du fait du grand nombre de substances et de leurs métabolites, de la complexité des effets et de leur combinaison (« effets cocktail »). Elle appelle à un changement de paradigme dans la recherche pour mieux comprendre les effets des PPP sur la biodiversité (notamment éviter l'« effet réverbère » et les approches « en silo »).

Puis [Gabrielle BOULEAU](#), politiste à l'INRAe, membre du CS, a présenté 3 scénarios prospectifs sur le projet du canal Seine-Nord Europe, élaborés sur la base d'inquiétudes exprimées par 30 porteurs d'enjeux locaux, dans le cadre [du projet ITTECOP d'analyse de la gouvernance de la biodiversité dans la gestion des canaux](#). Dans le scénario du « canal vraiment vert », d'importants outils (par exemple des taxes et des aides) et moyens financiers sont mobilisés pour véritablement permettre le transfert modal et gérer les difficultés pressenties (par exemple des coulées de boues, des joints non fonctionnels et des développements de parasites du fait du changement climatique). Dans le scénario de la « rénovation ferroviaire », une mobilisation au sujet des risques de pénurie d'eau entraîne finalement l'abandon du projet, auquel se substitue un renforcement du transport ferroviaire, une valorisation localisée des productions et un développement de l'agroécologie, conduisant à une meilleure qualité de l'eau et à de moindres tensions sur l'eau, avec un recours ponctuel à l'irrigation. Le scénario du « canal de la bioéconomie » décrit une forte mobilisation des villages enclavés par le chantier, suite à des problèmes de poussières et de déchets liés à la construction, qui débouche sur un compromis ouvrant l'usage de la retenue d'eau du canal à l'irrigation, avec un pilotage par les coopératives agricoles. Les services techniques ont plutôt bien accueilli ces résultats, qui permettent d'anticiper certains problèmes. La maîtrise d'ouvrage a eu un droit de réponse dans le rapport. Il a été précisé lors des échanges suite à la présentation qu'en cas

de sécheresses pluriannuelles entraînant l'impossibilité de pomper dans l'Oise, le canal pourrait être temporairement fermé (comme celui du Rhin).

L'après-midi a été consacrée aux pistes d'évolution de la stratégie d'adaptation du bassin au changement climatique, notamment sur le volet de la connaissance scientifique, sur le niveau d'ambition de la stratégie face aux enjeux, et sur certains bémols vis-à-vis de la promotion de la baignade en sites naturels. Un point de vigilance a en particulier été soulevé sur des projections climatiques issues de modèles de climats régionaux disponibles sur le portail DRIAS de Météo France qui diffèrent sensiblement des projections des modèles du GIEC notamment en termes de précipitations.

Cette réunion était la dernière de la présente mandature du CS, dont le bilan sera présenté au comité de bassin le 7 décembre. La réunion d'installation de la nouvelle mandature aura lieu le 31 janvier 2023.